



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*Formation professionnelle • Parcours certifiants • Digital learning •
Intelligence artificielle responsable*

Ce document a été élaboré à partir des sources documentaires de Classe Digitale. Sa structure et sa rédaction ont bénéficié de l'assistance d'un système d'IA générative. Les sources, les règles énoncées, les arbitrages et la validation finale sont ceux de Classe Digitale, qui en assume seule la responsabilité éditoriale.

Version 2.01 : entrée en vigueur 10 aout 2026

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après les « CGV », régissent les relations contractuelles entre :

Classe Digitale, organisme de formation professionnelle et certificateur, dont le siège social est situé CLASSE DIGITALE, 5 PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX, immatriculé sous le numéro SIRET 81929100600032, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11756078675 auprès du préfet de région compétent, certifié Qualiopi au titre des actions de formation, ci-après « Classe Digitale »,

et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'une prestation proposée par Classe Digitale, ci-après le « Client ».

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation et d'accompagnement proposées par Classe Digitale, qu'elles soient réalisées :

- en présentiel ;
- à distance ;
- en format hybride ;
- en e-learning ;
- dans le cadre de parcours certifiants.

2. Définitions

Terme	Définition
Client	personne physique ou morale contractant avec Classe Digitale.
Apprenant	personne bénéficiant de l'action de formation.
Candidat	personne inscrite à une évaluation certificative.
Formation	action concourant au développement des compétences au sens du Code du travail.
Certification	dispositif d'évaluation permettant, sous réserve de validation des compétences, la délivrance d'une certification ou d'une attestation.
Plateforme pédagogique	environnement numérique utilisé pour diffuser les contenus, activités et évaluations.
IA ou intelligence artificielle	ensemble des technologies d'intelligence artificielle, notamment génératives, mobilisées dans les formations, activités ou évaluations.

3. Objet et documents contractuels

Les présentes CGV définissent les conditions financières, administratives, pédagogiques et techniques applicables aux prestations réalisées par Classe Digitale.

Sauf disposition particulière convenue par écrit, l'ordre de priorité des documents contractuels est le suivant :

- Contrat ou convention de formation ;
- Devis ou bon de commande signé ;
- Programme de formation ;
- Règlement intérieur applicable aux stagiaires ;
- Présentes CGV.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, sous réserve des dispositions impératives applicables au Client lorsqu'il agit en qualité de consommateur.

4. Offre de formation

Classe Digitale propose notamment :

- des actions de formation professionnelle ;
- des parcours certifiants ;
- des formations interentreprises et intra-entreprise ;
- des formations synchrones et asynchrones ;
- des classes virtuelles ;
- des parcours hybrides ;
- des accompagnements individuels ou collectifs.

Classe Digitale peut adapter certains contenus pédagogiques afin de tenir compte de l'évolution technologique, de l'actualité réglementaire, du niveau du groupe ou des besoins pédagogiques identifiés. Ces adaptations ne doivent pas remettre en cause les objectifs, compétences visées et modalités d'évaluation annoncés dans le programme ou le référentiel applicable.

5. Conditions d'inscription

Toute inscription devient définitive après :

- réception du devis, de la convention ou du contrat signé ;
- validation des prérequis, le cas échéant ;
- réception des éléments administratifs nécessaires ;
- accord éventuel du financeur, lorsque cet accord conditionne l'inscription.

Le Client s'engage à communiquer des informations exactes et complètes. Toute information inexacte ou incomplète susceptible de compromettre la réalisation de la prestation peut entraîner le report ou l'annulation de l'inscription, dans le respect des dispositions contractuelles et légales applicables.

Lorsque la prestation est financée directement par une personne physique à ses frais, un contrat de formation professionnelle distinct est établi et les règles impératives applicables, notamment au délai de rétractation et aux modalités de paiement, prévalent sur toute stipulation contraire des présentes CGV.

6. Tarifs et modalités de règlement

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime fiscal applicable et les mentions portées sur le devis. Le prix, les prestations incluses, l'échéancier et les modalités de règlement sont précisés dans le devis, la convention ou le contrat.

Sauf disposition contraire, les factures sont payables à réception par virement bancaire. Tout retard de paiement dû par un Client professionnel entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités prévues par la réglementation et de l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement. Une indemnisation complémentaire peut être demandée lorsque les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs, sur justification.

7. Financement

Lorsqu'une prise en charge est sollicitée auprès d'un OPCO, d'un employeur ou de tout autre financeur, le Client demeure responsable de la constitution et du suivi de son dossier, sauf mandat exprès confié à Classe Digitale.

L'accord de financement doit être transmis avant le démarrage de la prestation. En cas de refus, de prise en charge partielle, de défaut de paiement du financeur ou de non-respect des conditions de prise en charge imputable au Client ou à l'Apprenant, les sommes restant dues sont facturées au Client, sous réserve des dispositions impératives applicables.

8. Conditions spécifiques aux formations à distance

8.1. Prérequis techniques

L'Apprenant doit disposer d'un équipement informatique compatible, d'une connexion Internet stable, d'un navigateur à jour et, lorsque la modalité l'exige, d'une webcam, d'un microphone et d'un dispositif audio adaptés.

8.2. Accès aux plateformes

Les identifiants d'accès aux plateformes pédagogiques sont personnels et confidentiels. Leur partage, cession ou utilisation frauduleuse est interdit. La durée d'accès est précisée dans les documents de la formation ou les communications d'ouverture de parcours.

8.3. Incidents techniques

L'Apprenant signale sans délai toute difficulté technique à thierry.cuirot@classe-digitale.fr. Classe Digitale met en œuvre les moyens raisonnables pour rétablir l'accès lorsqu'un incident relève de ses systèmes ou prestataires. Classe Digitale ne peut être tenue responsable des difficultés résultant de l'équipement, de la connexion ou de l'environnement informatique du participant.

8.4. Traçabilité

Le suivi de la réalisation peut notamment reposer sur les émargements électroniques, les relevés de connexion, la progression sur la plateforme, la réalisation des activités, les dépôts de travaux et la participation aux classes virtuelles, dans le respect de la réglementation relative aux données personnelles.

9. Assiduité et participation

L'assiduité et la participation active constituent des conditions essentielles du bon déroulement du parcours. Elles peuvent être attestées notamment par les émargements, les connexions aux plateformes, la participation aux activités pédagogiques et la réalisation des évaluations prévues.

Toute absence, retard ou difficulté susceptible d'affecter le parcours doit être signalé dans les meilleurs délais. En cas d'abandon, Classe Digitale informe, selon le cas, le Client, l'employeur ou le financeur et applique les conséquences administratives, pédagogiques et financières prévues par le contrat ou la convention, dans le respect des règles du financeur et des dispositions légales applicables.

10. Conditions relatives aux certifications

Les présentes dispositions concernent notamment les certifications préparées et/ou portées par Classe Digitale :

Code	Intitulé
RS7283	Développer la performance commerciale grâce à l'Intelligence Artificielle
RS7286	Adapter la stratégie SI au déploiement de solutions d'Intelligence Artificielle en entreprise
RS7287	Optimiser l'efficacité administrative et le support opérationnel avec l'Intelligence Artificielle
RS7288	Intégrer l'Intelligence Artificielle dans la conception et l'optimisation des actions marketing et communication
RS7423	Intégrer l'intelligence artificielle dans les pratiques en Ressources Humaines
RS7424	Gérer et transformer les processus de travail des équipes avec l'aide de l'IA (intelligence artificielle)

L'inscription à une formation ne vaut pas validation automatique de la certification correspondante. L'obtention de la certification est subordonnée au respect des conditions d'accès, à la participation aux évaluations et à la validation des compétences prévues par le référentiel et le règlement d'évaluation applicables.

Les modalités de convocation, d'évaluation, de jury, de décision, d'ajournement, de rattrapage ou de nouvelle présentation sont précisées dans le règlement des évaluations certifiantes ou dans les documents remis au Candidat. Toute absence à une évaluation doit être justifiée selon les modalités communiquées. Les éventuels frais de nouvelle présentation sont indiqués avant l'inscription à celle-ci.

11. Utilisation responsable de l'intelligence artificielle

Dans le cadre des formations et certifications portant sur l'IA, l'Apprenant ou le Candidat demeure responsable des productions qu'il remet, des données qu'il utilise et de la vérification des résultats générés par les outils mobilisés.

L'utilisation d'outils d'IA est autorisée lorsqu'elle est compatible avec les consignes pédagogiques ou certificatives communiquées. Le participant s'engage à :

- respecter les droits de propriété intellectuelle, la confidentialité et la protection des données ;
- ne pas introduire dans un outil d'IA des informations confidentielles, sensibles ou personnelles sans base légitime et mesures appropriées ;
- ne pas utiliser l'IA à des fins de fraude, de substitution intégrale à son travail ou de contournement des règles d'évaluation ;
- signaler les outils et modalités d'utilisation de l'IA lorsqu'une déclaration est demandée ;
- vérifier la pertinence, l'exactitude et les biais éventuels des résultats ;

- respecter le Manifeste pour un usage responsable de l'IA de Classe Digitale et les consignes propres à chaque évaluation.

Tout manquement peut entraîner les mesures prévues par le règlement intérieur ou le règlement des évaluations, y compris l'invalidation du travail ou l'exclusion de l'évaluation, dans le respect d'une procédure contradictoire appropriée.

12. Accessibilité et handicap

Classe Digitale favorise l'accès de ses prestations aux personnes en situation de handicap. Toute personne nécessitant une adaptation est invitée à contacter le référent handicap dès que possible à stephanie.cuirot@classe-digitale.fr, afin d'analyser les besoins et d'étudier les aménagements pédagogiques, techniques, organisationnels ou d'évaluation raisonnablement réalisables.

Lorsque les adaptations ne peuvent être mises en œuvre directement, Classe Digitale recherche une solution adaptée ou oriente la personne vers un partenaire ou une ressource spécialisée.

13. Réclamations et amélioration continue

Toute réclamation peut être adressée par écrit à thierry.cuirot@classe-digitale.fr ou à CLASSE DIGITALE, 5 PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX. Elle doit préciser l'identité du réclamant, la prestation concernée, les faits et la solution sollicitée.

Classe Digitale accuse réception de la réclamation, l'analyse, apporte une réponse motivée et en assure la traçabilité dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue. Les délais de traitement applicables sont précisés dans la procédure de traitement des réclamations mise à disposition sur <https://www.classe-digitale.fr/reclamations>.

Classe Digitale recueille les retours des Apprenants, Clients, financeurs, intervenants et partenaires au moyen de dispositifs adaptés, notamment des évaluations de satisfaction, afin d'identifier les actions d'amélioration pertinentes.

14. Annulation, report et remplacement

14.1. Annulation par le Client

Toute annulation doit être formulée par écrit à thierry.cuirot@classe-digitale.fr. Sauf conditions particulières figurant au devis, à la convention ou au contrat :

- plus de 10 jours calendaires avant le démarrage : aucune pénalité ;
- entre 10 jours calendaires et 3 jours ouvrés avant le démarrage : facturation de 30 % du montant prévu ;
- moins de 3 jours ouvrés avant le démarrage ou en cas d'absence non justifiée : facturation de 100 % du montant prévu.

Les sommes correspondant à des prestations non réalisées et conservées à titre de dédit, de réparation ou de pénalité ne constituent pas des dépenses de formation professionnelle. Les règles particulières applicables aux personnes physiques finançant elles-mêmes leur formation demeurent réservées.

Pour les formations financées par le CPF, ce sont les conditions générales de ventes de Mon Compte Formation qui s'appliquent.

14.2. Remplacement et report

Pour une formation non certifiante, le remplacement d'un participant par une autre personne répondant aux prérequis peut être accepté sans frais jusqu'au démarrage, sous réserve de la transmission des informations nécessaires. Pour un parcours certifiant, le remplacement reste soumis aux conditions d'éligibilité, d'inscription et d'évaluation applicables. Toute demande de report est étudiée en fonction des places disponibles et des contraintes du parcours.

14.3. Annulation ou report par Classe Digitale

Classe Digitale peut reporter ou annuler une session en cas de force majeure, d'indisponibilité exceptionnelle d'un intervenant, d'effectif insuffisant ou de circonstances rendant impossible le déroulement normal de l'action. Le Client en est informé dans les meilleurs délais. Les prestations non réalisées sont reportées ou remboursées, sans autre indemnité, sauf disposition impérative contraire.

15. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus pédagogiques demeure la propriété exclusive de Classe Digitale ou de leurs auteurs et titulaires respectifs. Cette protection couvre notamment les supports, vidéos, enregistrements, ressources numériques, guides, modèles, cas pratiques, prompts, méthodologies, exercices, évaluations et bibliothèques documentaires.

Sauf autorisation écrite préalable, ces contenus sont réservés à un usage personnel dans le cadre de la formation. Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation, extraction, commercialisation, mise à disposition de tiers ou réutilisation pour concevoir ou animer une formation est interdite.

Les droits portant sur les productions réalisées par les participants restent régis par la législation applicable et, le cas échéant, par les accords entre le participant et son employeur. La remise d'un travail à des fins d'évaluation autorise Classe Digitale à le consulter, le conserver pendant la durée nécessaire et le présenter aux évaluateurs ou jurés habilités.

16. Confidentialité

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations non publiques auxquelles elle accède dans le cadre de la prestation. Les Apprenants s'engagent notamment à anonymiser ou substituer les données réelles de leur entreprise lorsque l'utilisation de celles-ci n'est pas nécessaire ou autorisée.

Cette obligation perdure après la fin de la relation contractuelle pendant la durée précisée dans les documents contractuels ou, à défaut, aussi longtemps que les informations conservent un caractère confidentiel, sous réserve des obligations légales de divulgation.

17. Protection des données personnelles

Classe Digitale traite les données personnelles dans le respect de la réglementation applicable, notamment du Règlement général sur la protection des données et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les traitements peuvent avoir pour finalités la gestion des demandes et inscriptions, l'exécution administrative et pédagogique des formations, le suivi de l'assiduité, l'organisation des évaluations et certifications, la facturation, la gestion des réclamations, l'évaluation de la satisfaction, le respect des obligations légales et, lorsque la base légale le permet, l'information sur les offres de Classe Digitale.

Les bases légales, catégories de destinataires, durées de conservation, éventuels transferts hors de l'Espace économique européen et coordonnées du responsable de traitement sont détaillés dans la politique de confidentialité accessible à [Politique de confidentialité - Classe Digitale](#).

Les personnes concernées peuvent, selon les conditions prévues par la réglementation, exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, ainsi que définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Les demandes sont adressées à thierry.cuirot@classe-digitale.fr. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

18. Enregistrement des sessions

Certaines sessions peuvent être enregistrées lorsque cela répond à une finalité pédagogique, d'accessibilité ou de qualité clairement définie. Les participants sont informés préalablement de l'enregistrement, de sa finalité, de ses destinataires, de sa durée de conservation et des modalités d'exercice de leurs droits.

Lorsque la participation enregistrée d'une personne n'est pas nécessaire, des modalités alternatives peuvent être proposées dans la mesure du possible. Tout enregistrement ou toute diffusion par un participant sans autorisation préalable est interdit.

19. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux conditions de la force majeure au sens du droit français. La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et prend les mesures raisonnables pour limiter les effets de l'événement. Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution est suspendue ; lorsqu'il est définitif, le contrat peut être résolu dans les conditions légales applicables.

20. Médiation de la consommation

Lorsque le Client agit en qualité de consommateur, il peut, après réclamation écrite préalable auprès de Classe Digitale restée sans solution satisfaisante, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Classe Digitale : MCP Médiation, 12 square Desnouettes 75015 PARIS, <https://mcpmediation.org>. Les modalités de saisine sont celles fixées par le médiateur et par le Code de la consommation.

21. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute action contentieuse.

Pour les Clients consommateurs, les règles légales de compétence territoriale s'appliquent. Pour les Clients professionnels, à défaut d'accord amiable et sous réserve des règles impératives applicables, compétence expresse est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de Classe Digitale, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.